

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2011201913

Dossier numéro : 2011-03-16/03

Titre

16 MARS 2011. - Circulaire du Directeur général de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3) désignant son délégué en vertu des articles 2.2 et 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2007 concernant les transferts de déchets, pris en application du Règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 16-09-2019 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 22-04-2011 page : 24947

Entrée en vigueur : 22-04-2011

Table des matières

Texte

[Abrogé] <CM 2019-06-03/05, art. 7, 002; En vigueur : 16-09-2019>